

PREFET MARITIME DE LA MEDITERRANEE

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Lundi 18 novembre 2013

Mer et littoral méditerranéen : 6ème réunion du conseil maritime de façade

Avec 145 millions d'habitants sur ses rivages, 31 % du tourisme mondial, 25 % du trafic maritime international en transit, la mer Méditerranée constitue un espace particulièrement fréquenté tout en étant un haut-lieu de biodiversité à l'échelle mondiale. Avec près de 10 % des espèces marines concentrées sur 1% de la superficie globale des océans, la Méditerranée marie donc un espace économique, social et environnemental.

Face aux enjeux de la gestion des espaces maritimes, le gouvernement construit une politique maritime intégrée nationale, portant sur une vision globale des problématiques marines, mais aussi littorales, qui s'inscrit dans l'ambition européenne d'une croissance bleue.

Le conseil maritime de façade de Méditerranée* qui a notamment pour fonction d'être l'instance principale de concertation pour les politiques publiques de la mer et du littoral méditerranéen, s'est réuni à la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à Marseille pour sa 6 ème session.

Au menu de cette nouvelle édition :

- le projet d'évolution de la réglementation de la pêche du mérou et du corb en Méditerranée qui sera ensuite fixée par arrêté des préfets compétents (préfet de région PACA pour la façade continentale et préfet de Corse pour les eaux bordant la Corse). Le conseil maritime de façade s'est prononcé en faveur de la proposition d'évolution.
- le projet de schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) de Languedoc-Roussillon, validé en séance par les membres du conseil maritime de façade. Ce document établit un recensement cartographique des zones présentant des caractéristiques océanologiques à potentiel aquacole.
- Information sur l'avancement du plan d'action pour le milieu marin (PAMM), traduction au plan local des obligations découlant de la directive européenne établissant une stratégie pour le milieu marin (DCSMM).
- Présentation du projet d'installations éoliennes expérimentales au large de Fos-sur-Mer et de la démarche de concertation locale portée par EdF EN
- Information sur le programme d'activités du pôle de compétitivité mer Méditerranée

Dans les mois à venir, le Conseil maritime de façade aura pour tâche essentielle de contribuer à l'établissement d'une stratégie maritime de façade, dont l'objet sera de planifier le développement durable de l'espace maritime et littoral en Méditerranée. Celle-ci sera la déclinaison locale de la Stratégie nationale pour la mer et les littoraux, dont la définition est en cours sur la base, notamment des travaux issus des Assises de la mer et du littoral.

*Le conseil maritime de façade de Méditerranée

Le conseil maritime de façade (CMF) constitue l'instance de concertation dédiée à l'élaboration des instruments d'orientation de la politique maritime intégrée à l'échelle de la façade maritime. Il permet à des acteurs divers (État, collectivités territoriales, associations, usagers, organisations socioprofessionnelles, scientifiques...) de débattre et de développer une vision partagée des enjeux maritimes et littoraux. Quatre conseils de façades ont été créés en France métropolitaine, dont un pour la façade méditerranéenne.

Présidé conjointement par le préfet maritime de la Méditerranée et le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le conseil maritime de façade de Méditerranée comprend 80 membres, répartis en 5 collèges :

- représentants de l'État et de ses établissements publics
- représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- représentants des activités professionnelles du littoral et de la mer
- représentants des salariés d'entreprises ayant un lien avec la mer ou le littoral
- représentants des associations d'usagers et de protection de l'environnement littoral ou marin

Le secrétariat du CMF est assuré par la direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée.

Mme Mireille PEIRANO, vice-présidente du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a été élue vice-présidente du Conseil maritime de façade de Méditerranée, lors de sa session du 3 juillet 2012.

Contacts presse:

Préfecture de région / DIRM Méditerranée – 04.91.39.69.04 Préfecture maritime – 04.22.42.01.95

Dossier de presse

Les points à l'ordre du jour de la 6° réunion du Conseil maritime de façade de Méditerranée, le jeudi 14 novembre 2013

1. L'aquaculture marine et la pêche

Aquaculture marine. La mise en place des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) s'effectue en application de l'article L 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime, introduit par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010. Cet article prévoit que les sites déjà existants et les sites jugés propices au développement de l'aquaculture marine (conchyliculture, pisciculture marine, autres types de cultures marines) doivent être recensés dans chaque région du littoral métropolitain.

Les projets de schémas régionaux doivent être soumis au Conseil maritime de façade, qui émet sur chacun d'eux un avis consultatif, avant d'être validés par arrêté du préfet de région compétent.

Le Conseil maritime de façade s'est prononcé favorablement sur le projet de schéma aquacole du Languedoc-Roussillon qui lui était soumis. Ce projet identifie un certain nombre de sites propices à la conchyliculture dans des zones déjà exploitées en mer et sur les lagunes. Il conclut également à l'existence de sites propices à la pisciculture marine, essentiellement à terre.

De plus amples informations relatives aux SRDAM en Méditerranée sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.affaires-maritimes.mediterranee.equipement.gouv.fr/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=155

Pêche. Les préfets de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse, compétents en matière de réglementation des pêches maritimes en Méditerranée, ont souhaité recueillir l'avis du Conseil maritime de façade sur les modalités envisagées d'encadrement de la pêche du mérou et du corb, deux espèces de poissons vulnérables et emblématiques des côtes méditerranéennes.

A l'issue d' un processus approfondi de concertation entre les différents acteurs – pêcheurs professionnels, fédération de pêcheurs de loisir et de chasse sous marine, scientifiques –, un consensus a été trouvé sur la nécessité de renforcer la protection de ces deux espèces. Le Conseil maritime de façade de Méditerranée, saisi pour avis, a validé ces orientations.

La pêche du mérou, déjà partiellement réglementée en Corse et sur la façade continentale, sera interdite à la pêche de loisir et à la chasse sous marine. Elle sera également interdite à la pêche professionnelle en PACA et Languedoc-Roussillon. Cinq espèces sont concernées, à divers titres, par ces interdiction : mérou brun, mérou royal, mérou gris, badèche et cernier. Ce moratoire est mis en place pour une durée de dix ans.

La pêche du corb sera elle aussi interdite à la pêche de loisir et à la chasse sous marine, pour une durée de cinq ans. Ce moratoire s'accompagnera d'un suivi scientifique consistant notamment en des comptage réguliers des populations de corb.

Les projets d'arrêtés doivent encore être soumis à la consultation du public au cours du mois de

décembre.

2. L'environnement marin

La directive cadre européenne établissant une stratégie pour le milieu marin (DCSMM) oblige les Etats membres à atteindre le bon état écologique des milieux marins en 2020. A cette fin, un plan d'action pour le milieu marin (PAMM) doit être élaboré à l'échelle de chaque façade maritime. En Méditerranée, les trois premiers volets de ce plan d'action, à savoir l'étude de l'état initial du milieu marin, la définition du bon état écologique et celle des objectifs environnementaux, ont été validés par le préfet de région et le préfet maritime en décembre dernier, après consultation du CMF.

Les deux derniers volets du PAMM de Méditerranée, qui concernent l'élaboration d'un programme de surveillance du milieu et la définition d'un programme de mesures destinées à atteindre le bon état écologique, sont en cours de réalisation.

Un point d'information intermédiaire a été réalisé en CMF sur l'état d'avancement de ces deux volets, notamment après la phase de consultation écrite engagée auprès des membres du CMF et qui a abouti à de nouvelles propositions de mesures, et à des modifications au projet de programme de mesures.

De plus amples informations sur le plan d'action pour le milieu marin sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.affaires-maritimes.mediterranee.equipement.gouv.fr/plan-d-action-pour-le-milieu-marin-r124.html

3. La croissance bleue

Les membres du CMF sont attentifs aux perspectives de croissance de l'économie maritime en Méditerranée, ainsi qu'en ont témoigné récemment les travaux réalisés dans le cadre des Assises de la mer et du littoral.

De plus amples informations sur les Assises de la mer et du littoral sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.affaires-maritimes.mediterranee.equipement.gouv.fr/assises-de-la-mer-et-du-littoral-r158.html

<u>Eoliennes en mer.</u> Conformément aux orientations nationales, les énergies marines renouvelables doivent contribuer à l'objectif de produire 23 % de l'énergie finale consommée grâce aux énergies renouvelables en 2020.

En complément des projets d'éoliennes en mer posées au fond, adaptées aux fonds côtiers de faible profondeur, l'éolien flottant est susceptible de constituer une alternative pour les grandes profondeurs (plus de 50 mètres). Un projet expérimental, dénommé "Provence Grand Large", fait actuellement l'objet d'études au large du port de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Ce projet est développé depuis 2009 par un consortium réunissant EDF Energies Nouvelles (exploitant du parc pilote), Nenuphar (concepteur de l'éolienne à axe vertical) et Technip (concepteur des flotteurs et maître d'œuvre des travaux d'installation).

La Méditerranée se positionne ainsi en faveur du développement des technologies éoliennes flottantes, alors qu'une étude du potentiel et de la ressource vient d'être annoncée à l'échelle nationale par Philippe MARTIN, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'Energie, lors de l'installation du premier comité national des énergies renouvelables en mer le 6 novembre dernier.

De plus amples informations sur les perspectives représentées par les énergies marines renouvelables sont disponibles à l'adresse suivante:

http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id article=35213

Pôle mer Méditerranée. Le Pôle de compétitivité mer Méditerranée, qui soutient le projet éolien, a fourni des informations complémentaires sur ses perspectives d'activité pour la période 2013-2018.

Réunissant plus de 360 membres, dont deux tiers d'industriels implantés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse, le Pôle Mer Méditerranée a pour ambition de contribuer activement au développement durable de l'économie maritime et littorale sur le bassin méditerranéen

Le pôle mer intervient en fédérant les initiatives de R&D de ses membres et en facilitant l'accès aux soutiens publics. Il stimule ainsi particulièrement l'innovation dans les différents secteurs de l'économie maritime. Son action vise également à accompagner la croissance des PME en leur permettant d'accéder par exemple à des marchés à l'étranger.

Parmi les projets emblématiques portés par le Pôle Mer Méditerranée :

- le projet Océans 21 de renforcement de la compétitivité de la filière Navale
- le projet Girel (Gestion des Infrastructures pour la Restauration Ecologique du Littoral) sur le Grand Port Maritime de Marseille
- le projet Abyssea de construction d'une plate forme d'essai et d'expertise à grande profondeur pour du matériel dédié aux travaux sous marins

En juin dernier, le Pôle mer PACA est devenu Pôle mer Méditerranée, afin de souligner sa nouvelle vocation à rassembler les acteurs de l'économie maritime présents sur l'ensemble de la façade méditerranéenne.

Il s'est par ailleurs doté d'une feuille de route définissant trois orientations stratégiques pour les années à venir:

- Participer au déploiement de la politique maritime intégrée
- Devenir une référence internationale et valoriser ses membres et territoires adhérents
- Contribuer à la structuration de filières, et développer la compétitivité des entreprises

De plus amples informations sur le Pôle mer Méditerranée sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.polemermediterranee.com